

NOUVEAU !

Adoptez le COUPON ANNUEL !

Avec le prélèvement automatique

Plus de déplacements inutiles ou d'oublis !
Vous serez débités automatiquement le 5 du mois suivant.

Vous pouvez arrêter votre abonnement à tout moment. Sur simple restitution de votre carte, nous arrêterons les prélèvements. **La restitution doit être faite au plus tard le 2 du mois souhaité ; au-delà, le mois entamé sera dû.**

SIMPLICITE

Votre coupon annuel vous permet de voyager de manière illimitée sur toutes les lignes (y compris les lignes en TAD) tout au long de l'année !

SECURITE

En cas de perte ou de vol, deux duplicatas gratuits du coupon (dans l'année) vous seront remis.

AVANTAGES

Si vous optez pour ce mode de fonctionnement Busco a le plaisir de récompenser la fidélité de ses clients en offrant :

Le 11^{ème} mois GRATUIT, pour l'achat consécutif des 10 mois d'abonnements précédents.

Pour bénéficier de ce service :

Renvoyez le volet ci-contre, complété et accompagné de votre : Relevé d'identité Bancaire



OFFRE VALABLE SUR LES COUPONS :

- Libre circulation
(tarif plein)
- Contact

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever, sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution, par simple demande, à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent avec le créancier.

Nom, Prénoms, adresse et téléphone du débiteur

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

Compte à débiter :

Codes Etablissements Guichet N° de compte Clé RIB

□□□□□□ □□□□□□ □□□□□□□□□□□□ □□

Date

Signature

□□□□□□

Numéro National
d'émetteur 527793
siren 391617370

Nom et adresse du créancier :

**Keolis Concarneau
ZA de Kérampéru, 9 rue Lucien Vidie
29900 CONCARNEAU**